

## Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

**Présents** : Mmes PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, BLOMME, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, PETIT et TRIPIANA

**Absent ayant donné procuration** : M TONDEUR donne procuration à M CAVALLIE  
Mme BOUTTEAUX donne procuration à Mme PLOUCHART

**Absent excusé** : M MARIEZ, M BRUYERE

**Secrétaire** : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de votants : 13  
Date de convocation : 05/03/2024

La séance est ouverte à 19h00.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2024

Le compte rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 relatif à l'expérimentation du compte financier unique,

Vu la délibération en date du 18/10/2023 autorisant la candidature de la ville/commune de Louvignies-Quesnoy pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 (vague 3) pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes.

Vu la convention signée entre la commune et l'État le 26/10/2023.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que M Christian BISIAUX a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M Alain MICHAUX, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Section de fonctionnement	Montant
ASolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 999,13
BRésultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	621 232,06
CRésultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	647 231,19
<b>Section d'investissement</b>	
DSolde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	381 225,45
ERésultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-167 633,74
FSolde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	213 591,71
GSolde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
HSolde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	213 591,71

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 12

## **Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2024**

Il est proposé de maintenir les taux votés en 2023 pour l'année 2024 soit :

- Soit : - Taxe foncière (bâti) : **33,37 %**  
- Taxe foncière (non-bâti) : **56,23 %**  
- Taxe d'habitation : **8,42 %**

Voir annexe jointe (imprimé 1259 COM)

C'est donc sur cette base que les taxes seront présentées pour être validées.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les montants des reports de fonctionnement et d'investissement en fin d'exercice 2022 et propose de les affecter la manière suivante :

**Le résultat d'investissement cumulé de : 213 591,71 €** et sera affecté au R 001

**L'excédent de fonctionnement cumulé de : 647 231,19 €** et sera affecté

- **R002** pour 547 231,19 €
- **1068** pour 100 000,00 €

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

## **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire, présente le projet de budget Primitif communal 2024 au Conseil Municipal

• Section de Fonctionnement voté en équilibre :

- Dépenses : **1.131.125,19 €**
- Recettes : **1.131.125,19 €**

• Section d'Investissement voté en équilibre

- Dépenses : **1.531.854,26 €**
- Recettes : **1.531.854,26 €**

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

## **REVISION DU LOYER COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le loyer communal est à ce jour de 210 € par mois. Afin de tenir compte de l'inflation il est proposé au conseil de porter le montant du loyer communal à 220 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> avril.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DISPOSITIF « REPARTITIONS DES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a rencontré M Vincent DUSSART, Maire de Potelle concernant la sécurité de la rue du pont à vaches. Ils sont d'accord tous les 2 pour envisager de poser 3 ralentisseurs à des endroits distincts de la rue afin de faire ralentir les véhicules empruntant cette rue. Le montant du devis est de 22.165,20 € TTC pour les 3 ralentisseurs. Montant qui sera divisé en 2 puisque la pose se fera conjointement avec la commune de Potelle soit un coût de 11.082,60 € TTC pour notre commune. Il est proposé aux membres du Conseil de déposer une demande de subvention au titre des « répartitions des produits des amendes de police » ) à hauteur de 75% soit 6.926 €.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

## **REMBOURSEMENT DE LA CONCESSION CAVURNE D'UN HABITANT**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'un habitant de la commune, M Lebrun demeurant rue du pont à vaches a acheté une concession pour une caverne mais celui-ci s'est trompé. Il souhaitait acheter une concession pour une tombe. Il est proposé aux membres du Conseil de lui rembourser la somme qui a versée soit 850,00 €

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

## **DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

**APPROUVE** l'engagement de la commune dans la définition de ces zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ;

**PROPOSE** la mise en place de la concertation suivante :

- Distribution de documents dans toutes les boîtes aux lettres ;
- Un registre sera mis à disposition en mairie ;
- concertation d'un mois

**S'ENGAGE** à travailler sur la définition de ses zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes :

- Aérothermie ;
- Bois-énergie (bois bûche, bois déchiqueté, granulés...);
- Eolien ;
- Géothermie (de surface et profonde) ;
- Hydroélectricité ;
- Méthanisation ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) sur toiture ;
- Solaire (photovoltaïque et thermique) au sol.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 13

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Maison de M Decourtelle : le vendeur en veut 165.000 € les Domaines ont évalué la maison à 135.000 € +/- 15%. Le conseil autorise M Le Maire pour engager les négociations avec le propriétaire.
- Le projet de poser 3 ralentisseurs rue du pont à vaches conjointement avec la commune de Potelle est approuvé.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h30.

## **SIGNATURES**

BISIAUX Ch.

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.  
Procuration Mme PLOUCHART

BRUYERE J.M  
ABS

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.  
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.  
Procuration M CAVALLIE

TRIPIANA E.